

PRIX DU JOURNAL: Abon. annuel, . . \$4. Abon. semestriel, \$2. frais de poste à part. On doit informer le ler du dernier mois de son abonnement, lorsqu'on veut le retirer et payer, autrement, on est censé en continuer un autre.

LE JOURNAL DE QUEBEC,

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

PRIX DES ANNONCES: Première insertion: 6 lignes et au-dessous, 2s. 10 lignes et au-dessous, 3s. 4d. Au-dessus, par lig. 4d. Toute insertion subéquente, le 1/2 prix.

Ce journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN COTÉ et JOSEPH CAUCHON, avocats, rédacteurs-propriétaires; — est très répandu en Canada, s'expédie dans les Provinces d'en bas, aux États-Unis, à Paris, à Londres, en Irlande et en Écosse. On s'abonne, à Québec, au bureau du Journal, près de l'Archevêché; à Montréal, chez M. G. N. GOSSELIN, agent des journaux aux Trois-Rivières chez M. PHILIPPE GIARD, marchand. Toutes lettres, correspondances, etc. doivent être adressées franchises de port.

Matières Religieuses.

LA RÉFORME CONTRE LA RÉFORME, OU RETOUR A L'UNITÉ CATHOLIQUE PAR LA VOIE DU PROTESTANTISME.

Traduit de l'allemand de Hæninghaus, par MM. W. et S., précédé d'une introduction par M. Audin. — 2 vol. in-8o.

Suite et fin.

Dans le chapitre IV, Hæninghaus prouve que le seul remède aux maux qui dévorent le protestantisme serait le retour au système catholique de l'infailibilité de l'autorité. En effet, une fois la révélation admise, une fois la Bible reçue, lorsqu'on part dans la religion d'un principe surnaturel, il faut nécessairement reconnaître que la divinité qui a daigné accorder à l'homme une révélation, aura aussi en soin que le sens de cette révélation ne fût pas abandonné au jugement arbitraire des hommes. L'énonciation seule de doctrines qui doivent rester supérieures au contrôle de la raison, suffit pour écarter comme impossible l'arbitrage de cette faculté humaine dans leur interprétation. Car si Dieu a réellement révélé ces doctrines comme des vérités indispensables au salut, leur interprétation ne peut appartenir qu'à un corps enseignant toujours guidé par l'assistance du Saint-Esprit, l'Écriture seule, sans autorité pour en fixer le vrai sens, ne saurait être un guide sûr et infallible, parce qu'elle admet étant d'interprétations particulières qu'il y a d'intelligences diverses. A l'appui de ces vérités d'observation, Hæninghaus cite plusieurs passages d'auteurs protestants qui les confirment en termes aussi positifs que le pourraient faire des théologiens catholiques. L'un dit: *L'Église protestante n'est qu'un tronçon et restera toujours tronçon*. Un autre: *Nous ne sommes qu'un anneau rompu de l'Église catholique*. Et encore: *Rien au monde de plus respectable que la décision d'un concile vraiment œcuménique*. Si le Christ est pendant tous les siècles avec son Église, il n'a pas pu permettre que dans de telles assemblées une décision contraire à la foi ait jamais été prise. L'œuvre des pères vénérables réunis à Trente est la consécration de la doctrine de l'Église, puisée dans l'écriture sainte et dans la tradition apostolique.

Un des plus intéressants chapitres du livre de Hæninghaus est le VIIe, où l'auteur fait l'histoire de la réforme. Nous la retrouvons, il est vrai, telle que nous l'ont transmise nos historiens catholiques; mais on aime à lire toute la vérité sur des événements aussi importants, dans un auteur protestant, qui puise à des sources protestantes. Les curieuses révélations auxquelles ces témoignages non suspects donnent un degré de crédit tout-à-fait irrésistible, servent à mieux faire comprendre la rapidité des succès étonnants qui ont accompagné les premiers essais de la réforme: on voit combien les passions des princes et des peuples trouvaient une libre carrière pour se satisfaire, sans éprouver le moindre obstacle. M. Audin, dans son introduction, s'étend volontiers sur cette partie de l'ouvrage; il aura senti le coup mortel que ces détails portent au protestantisme; nous allons en citer un extrait qui mettra nos lecteurs à même de juger de l'intérêt que Hæninghaus a su jeter sur son sujet.

Les historiens qu'analyse l'auteur, dit M. Audin semblent, dans leur récit des triomphes de la réforme en Allemagne, avoir en dans les yeux cette phrase de Luther: *Les beaux rayons d'or de nos ostensoirs ont fait plus de conversions que tous nos sermons*.

Les biens du clergé offraient aux électeurs une riche proie: chaque sécularisation d'un couvent leur valait des prés, des vignes, des forêts, des terres, des menses abbatiales, les bibliothèques, des tombeaux souvent garnis de pierres précieuses. Aujourd'hui, si vous parcourez l'Allemagne, vous êtes tout étonné de

trouver dans les musées de certains princes évangélistes des chasubles tissées de soie, des calices en vermeil, des soleils d'or. Pour devenir possesseurs de ces trésors, ils n'avaient besoin que de prononcer ces quatre mots: Je crois à Luther. Le credo de saint Athanasius donnait le ciel aux chrétiens du temps d'Arius; le credo wittembourgeois, au temps de Luther, donnait des abbayes aux électeurs saxons.

En Angleterre, c'est aux morts que la réforme déclara d'abord la guerre. L'Angleterre était le pays des tombeaux convertis de pierreries; or, dit ici l'historien, les seules de Henri VIII auraient ruiné le sépulchre du Rédempteur, s'ils avaient été sûrs d'y trouver quelques grains de poussière dorée. On commença par Cantorbéry, ou deux tombes splendides, celles d'Austin et de Thomas Becket, attirèrent ces oiseaux de proie. Austin avait établi le christianisme en Angleterre. Thomas Becket, sous le règne de Henri II, avait osé résister au roi qui voulait opprimer l'Église: les tombeaux furent violés. Il fallut huit hommes pour rouler jusqu'aux portes du temple les deux coffres qu'on avait emplis de l'or et de l'argent enlevé au sépulchre de Becket. Austin continua de garder sa couronne céleste de confesseur du Christ, mais, de par ordre du roi, Thomas Becket perdit la sienne, et ne put plus être invoqué comme un saint. Son nom fut rayé du calendrier. La main royale qui signera bientôt le meurtre de Thomas Morus, tira une ligne noire dans le livre d'heures, sur le nom de Thomas Becket; et, grâce à cette tache d'encre, personne ne dit plus en Angleterre, Saint Thomas Becket, priez pour moi. Après les tombeaux, vinrent les couvents: on n'y laissa pas un prie-Dieu. On lit dans un document rapporté par l'historien: *Item. Remis à Sa Majesté quatre calices d'or avec leurs quatre patènes, et une cuiller en or, le tout pesant cent soixante-dix onces. Reçu, Henri, roi.* L'autographe est à Londres.

En Suède, la réforme luthérienne devait obtenir du succès, car l'État était obéré, et Gustave Wasa aimait l'argent. Le roi donc, dit Menzel, embrassa bien vite des doctrines qui lui permettaient de s'approprier les biens immenses du clergé.

Le Danemark obéissait à Christian II, prince ambitieux, avare, cruel, lâche assassin de patriotes qu'il avait immolés à sa peur, Christian II obéissait à une Flamande de basse extraction, la fille Duweke. La maîtresse du roi avait pris goût aux doctrines de Luther; la confession lui pesait; elle parvint aisément à convertir son royaume.

Il faut avouer que si le protestantisme se contentait de rapporter ici sèchement l'histoire des apostasies, qui rappellent trop souvent le *Que me donneriez-vous et je vous le livrerai*; ce récit finirait par être fastidieux. Mais à côté de ces chutes à prix d'argent, il a placé, dans l'intérêt de la vérité, les nobles exemples de fermeté et de foi chrétienne donnés par le clergé catholique. Les évêques apparaissent dans la narration d'Hæninghaus, rayonnants de majesté. On les spolie, ils protestent; ou les emprisonne, ils se taisent; ou les tue, ils chantent.

Pendant que le règne de la nouvelle Église se consolidait de plus en plus en Allemagne, que la réforme gagnait de nombreux partisans dans la Bohême, la Pologne et la Hongrie, qu'elle trouvait en France un puissant appui dans les grands, que dans les Pays-Bas l'esprit révolutionnaire du peuple saisissait avec avidité cet élément de révolte, le catholicisme reçut d'un homme pauvre et sans science un secours qui lui fut plus utile que les armes victorieuses de l'empereur, que les trésors du Nouveau-Monde; alors Ignace de Loyola fonda la compagnie de Jésus: Hæninghaus n'hésite pas à en faire en cet endroit le plus bel éloge, et il cite en témoignage un long passage de l'historien Menzel. Un autre protestant dit que l'Ordre des Jésuites a sans contredit le plus contribué à ce que les pays qui n'avaient pas encore embrassé le protestantisme, fussent conservés à l'Église romaine.

Dans un autre chapitre, il compare les institutions protestantes avec les institutions catholiques, et partout il donne l'avantage aux dernières. Il s'étend beaucoup sur les sociétés bibliques et les missions des protestants; il promène ses lecteurs avec elles dans les quatre parties du monde, et même au milieu de l'Océanie, et fait voir combien leurs œuvres sont stériles, tandis que les missions catholiques marchent partout de succès en succès.

Telle est l'œuvre de Hæninghaus, feuillets nombreux arrachés de livres protestants qui n'avaient jamais été traduits en français. En les lisant aujourd'hui, on s'apercevra bien aisément que, tout en se faisant l'abolition de notre foi, l'écrivain dissident a conservé quelque vieux levain de secte. Mais si on effaçait de l'ouvrage de tels indices, on ferait du livre de Hæninghaus un livre entièrement catholique. Il est bon toutefois qu'à certaines tournures de pensées, à quelques épithètes, on divine que l'historien ou le théologien n'appartient pas à notre communion.

Il y a dans ses deux volumes, publiés par M. Audin, un grand nombre de pages fort attachantes; on y trouve une vaste érudition; peut-être même y en a-t-il trop, et demande-t-elle une trop forte dose d'application et de travail de la part des lecteurs pour être convenablement lue. L'auteur au lieu de traiter séparément chacun des chapitres qu'il annonce et de leur donner un développement convenable, à l'aide de ces précieuses citations, a préféré réunir et co-ordonner ces citations mêmes les unes à la suite des autres de manière à composer le fond même de son histoire. C'était assurément ne pas s'épargner la peine et les difficultés, que d'encadrer, d'harmoniser, pour ainsi dire les pensées de tant d'auteurs différents; de faire parler tant de monde sur un même sujet, et de faire rendre à tant de bouches différentes le même écho d'approbation et de justice en faveur de l'Église catholique. Cet avantage si profitable au triomphe de la vérité compensera sans doute les efforts d'application que certains endroits de ce livre paraissent exiger rigoureusement de la part du lecteur. Toutefois, reconnaissons que cet ouvrage est destiné à trouver la justification de tout son mérite, spécialement auprès des esprits sérieux et réfléchis.

(Extrait d'une correspondance de Paris.)

On s'est beaucoup occupé ces jours derniers de la fin déplorable de M. Achille de Maynard, jeune poète plein d'avenir, qui avait dédié ses premiers vers à M. de Lamertine. Un jeune homme de vingt-quatre ans, doué de toutes les qualités de l'esprit, orné de tous les avantages extérieurs, bien posé dans le monde, et marié depuis quinze jours à une femme dont il avait passionnément recherché la main, s'arrache brusquement à toutes ces félicités et va se précipiter du haut des tours de Notre-Dame—c'est là, en effet, un événement qui ouvre un vaste champ aux suppositions de toutes sortes; aussi, pour l'expliquer, a-t-on imaginé dans les salons et dans les journaux les fables les plus extravagantes. Voici, selon le dire de personnes qui nous semblent bien informées, ce qu'il y a de réel dans les causes de ce suicide:

Le jeune baron de Maynard s'était présenté sous les auspices les plus favorables pour épouser Mlle d'Es... Son nom, son caractère, ses antécédents irréprochables offraient des garanties suffisantes. Les personnes qui s'étaient chargées d'appuyer sa demande en mariage, mal renseignées sans doute, donnèrent sur l'état de sa fortune et sur ses propriétés situées dans le Quercy, des indications qui devaient inspirer toutes les difficultés, et comme ces personnes méritaient une confiance absolue, on crut devoir s'en tenir à leurs renseignements. Cependant la situation de fortune de M. de Maynard avait été exagérée par d'imprudents amis, qui avaient voulu assurer le bonheur du jeune poète à l'aide d'une officieuse amplification. Un zèle aveugle, un dévouement trop vif avaient seuls dicté cette faute que M. de Maynard n'eut pas la force de

démentir; et son excuse, à lui, était dans sa passion. Le mariage fut donc célébré avec beaucoup d'éclat. De longs jours et une carrière fortunée semblaient attendre les deux jeunes époux; mais le jour même du mariage, M. de Maynard tomba dans une profonde mélancolie qui se changea bientôt en une sorte d'égarément sombre et fébrile. Tout fait supposer que le malheureux jeune homme, craignant les reproches d'une famille qui avait agi envers lui avec noblesse et loyauté, se sera effrayé de sa position, et aura voulu se punir, par une mort affreuse, d'une erreur que d'autres avaient commise pour lui, et qui est malheureusement assez commune dans les mariages du grand monde. C'est donc à un rare sentiment de délicatesse et à la susceptibilité d'un noble caractère que doit être uniquement attribué le fatal événement qui a consterné deux familles honorables.

Paris, ce paradis de la civilisation, est ouvert à tout le monde, même aux plus sauvages; une seule famille en est exilée depuis plus de trente ans; c'est la famille de Napoléon. Nous avons annoncé dernièrement l'arrivée parmi nous d'un fils de Jérôme Bonaparte, du comte de Montfort; son séjour à Paris nous a révélé tout ce qu'il a d'élevé, de noble, dans l'esprit et dans le cœur. Le comte de Montfort a su ne pas faire parler de lui; et cependant il a été averti par M. le ministre de l'intérieur, que son séjour se prolongerait trop longtemps. Il a dû quitter la France il y a huit jours. Tout le monde ignore la résolution que prit en 1840 le comte de Montfort; ce jeune descendant de l'Empereur est sans fortune; il possède tout au plus une quinzaine de mille francs de rente; il avait accepté le grade de colonel du roi de Wurtemberg, et une pension de l'Empereur de Russie, son parent et allié; les événements politiques de 1840 lui firent craindre une collision entre la France et les puissances de l'Europe. Dans la pensée qu'une guerre étrangère pouvait éclater contre la France, il donna sa démission du grade de colonel, et refusa pour l'avenir toute pension de l'empereur de Russie et du roi de Wurtemberg. Malgré son vif amour pour son pays, pour la France, le comte de Montfort a donc quitté toutes ses nouvelles relations, qui étaient vite devenues de vives amitiés. Il faut qu'il aille encore demander à l'étranger un asile. Il lui a fallu dire adieu à tous ceux qui restèrent les amis dévoués de sa famille, à tous ceux qui honorent la mémoire de l'empereur, son oncle; il lui a fallu dire adieu à nos hommes d'esprit, à nos hommes de talent, à nos artistes, à Mlle Rachel, à Carlotta Grisi, à Mme Stoltz, il lui a fallu jeter un dernier regard sur nos monuments, sur nos places publiques, sur nos musées, sur ces palais, sur ces châteaux, sur ces maisons de plaisance, tous pleins encore des souvenirs de l'empire; palais, châteaux, qui honorent publiquement aujourd'hui par l'architecture, par la peinture, par la statuaire, les conquêtes, la gloire et le règne héroïque de l'Empereur, tandis qu'une loi trop sévère exile encore loin de la France tous ses descendants.

M. Meyerbeer vient d'arriver à Paris, et le monde musical se livre à ses émotions habituelles au sujet des deux grands ouvrages annoncés, promis et ajournés depuis si longtemps.

Les curieux, les amateurs, les intéressés frappent à la porte du célèbre compositeur, et après les compliments d'usage viennent les questions inévitables. M. Meyerbeer répond que les fêtes données par le roi de Prusse l'ont mis sur les dents, et qu'il vient à Paris pour se reposer.

—Aurons-nous enfin le *Prophète*? lui demandait-on.

—C'était à n'y pas tenir, répond-il; les quatre-cent-cinquante tambours de Bruhl battent encore dans mes oreilles, et les concerts monstres de Bonn ont achevé de me rendre sourd.

—Et l'*Africaine*?

—Sans compter qu'à Stolzenfels il m'a fallu conduire une armée de musiciens que je ne connaissais pas, des artistes enrôlés à la hâte et empruntés à tous

Feuilleton.

HISTOIRE CURIEUSE ET AUTHENTIQUE.

Suite et fin.

Le malheureux Guilleri, sans plus hésiter, ordonne qu'on ouvre; et sortant imprudemment hors de la porte, il s'avance au devant du messager de son ami pour lui faire honneur. A peine avait-il fait trois pas, qu'il se vit subitement entouré d'hommes armés, qui lui coupaient toute retraite vers sa maison. Selon un usage très-répandu, surtout dans la campagne, en ces temps de troubles, notre aventurier, en quittant son lit, avait passé dans sa ceinture un poignard et une paire de ces petits pistolets nouvellement inventés par un armurier florentin; jugeant à l'instant des dangers de sa position, il se précipite hardiment sur un des archers qui l'entourèrent, le renverse raide mort d'un coup de poignard au cœur, se saisit de son épée et s'enfuit avec la vitesse du milan dans la direction d'un bois, situé à trois ou quatre cents pas des murs du château.

Poursuivi dans cette course frénétique par le prévôt, qui le tenait de près, Guilleri bondissait comme un tigre, franchissant les haies, les fossés, les fondrières, et évitant avec un bonheur singulier les arquebuses, qui sifflaient autour de lui de toutes parts. Cependant, le prévôt, qui était le mieux monté de sa troupe, gagnait du terrain, précédait de beaucoup ses archers. Guilleri sentait déjà l'haleine enflammée du cheval sur son cou; il va être saisi! alors, ne s'inspi-

rant plus que de son désespoir, il se jette de côté, se retourne brusquement, et saisissant un de ses pistolets, il loge, presque à bout portant, une balle dans la tête du cheval, qui tombe mort entre les jambes de son cavalier. Celui-ci se dégage, et, sans attendre le secours de son escorte, il continue bravement à poursuivre le fuyard l'épée dans les reins.

Pendant ce temps-là, les domestiques du château, encouragés par leur maîtresse et guidés par les deux anciens compagnons de Guilleri, qui savaient à quoi s'en tenir sur l'entreprise, tombaient sur les archers, et engageaient avec eux un combat très-meurtrier.

Cette habile diversion sauva leur maître, au moins pour le moment; car, celui-ci s'apercevant qu'il n'avait plus guère affaire qu'au prévôt, lequel se trouvait fort embarrassé dans sa course par ses lourdes bottes de cheval, et que, d'ailleurs, il touchait presque la lisière du bois, se jeta résolument au devant de lui, et l'ayant renversé d'un furieux coup d'épée sur l'épaule, il s'enfonça aussitôt dans des sentiers très-courus, qui devaient le conduire à une retraite impénétrable connue de lui seul.

Lorsqu'il fut en sûreté, il considéra froidement l'horreur de sa position. Il n'avait sur lui d'autres ressources que quelque écus, qui se trouvaient dans les pochettes de son haut-de-chasse, et une vingtaine de ferrettes d'or, qui ornaient son pourpoint. Cependant, pour plus d'une raison, il ne pouvait retourner au château sans exposer sûrement sa vie. Il fallait qu'il quittât le pays sans retard, s'il n'aimait mieux mourir de faim dans les bois ou y être traqué et pris comme une bête fauve. Dans ces tristes conjonctures, il se ressouvint qu'au moment où il avait licencié sa bande, au bois de la Chataigneraie, il avait laissé dans un certain réduit, une cache où il pourrait trouver assez d'argent pour aller vivre ignoré dans quelque île du littoral. Il se mit donc courageusement en route pour

aller gagner ce bois, situé—on se le rappelle—aux environs de La Rochelle, c'est-à-dire à plus de soixante lieues de l'endroit où il se trouvait.

Arrivé à Bordeaux, après beaucoup d'alertes, il s'embarqua pour Royan, d'où il voulait se rendre à Saintes. En vue de Royan, il lui sembla reconnaître, parmi les passagers du bateau, un personnage qu'il se rappela vaguement d'avoir dévalisé autrefois. Très-alariné de cette funeste rencontre, il s'appliqua à éviter les regards obstinés de cette homme, qui ne le quittait plus guère de l'œil depuis quelques instants. Arrivé à Royan, on débarqua, et chacun s'en alla de son côté. Guilleri se croyait encore une fois quitte de tout danger. Il se rendit dans un hospice, où on logeait à bon compte les voyageurs pauvres; il espérait s'y soustraire plus facilement aux recherches de l'homme du bateau. Mais celui-ci, qui n'était autre que notre compère Gilles, dont vous vous souvenez sans doute, avait très-précisément reconnu l'aventurier; il l'avait suivi de loin; et lorsqu'il se fut assuré du lieu où il se retirait, il courut avertir le prévôt de la ville, lui donnant les plus grands détails sur la personne de Guilleri, qu'il connaissait très-bien—disait-il—pour avoir fait l'oraison dans sa compagnie une demi-heure du matin, malgré lui, en plein soleil, et au prix de cent cinquante beaux écus d'or.

Le prévôt, quoique peu édifié par le bredouillage incohérent du naïf marchand, voulut cependant, dans une affaire de cette importance, s'assurer par lui-même de la vérité de cette dénonciation; en conséquence il se rendit à l'hospice, accompagné de maître Gilles et de quelques estafiers.

S'étant fait amener Guilleri, il lui demanda d'où venait, comment il se nommait, ce qu'il faisait et où il se rendait.

—Je viens de la Navarre—répondit l'autre avec assurance,—je me nomme Juan de Val-Real pour vous

servir,—je suis écuyer fauconnier,—et je vais au pays de Tréguier, où je suis engagé au service d'un illustre baron de Bretagne.

—L'assurance de ces réponses, l'air calme de celui qui les articulait si clairement, sa bonne apparence, produisirent une certaine impression favorable sur le prévôt; et peut-être Guilleri allait-il échapper encore une fois à ce mauvais pas si maître Gilles, qui jusque-là s'était tenu modestement dans un coin de la salle, voyant l'irrésolution du prévôt, n'eût point trouvé, dans la soif de vengeance ou plutôt de justice qui l'animait, un de ces élans d'éloquence simples et persuasifs qui confondent même les criminels les plus endurcis.

—Ah misérable coquin!—s'écria-t-il en venant soudainement se placer en face de Guilleri,—tu peux bien échapper encore aujourd'hui à la justice des hommes; mais sois assuré que tu ne sauras éviter longtemps celle de Dieu, qui t'attend et qui t'atteindra; comptes-y, infâme voleur! car tu as profané au moins une fois son saint nom pour exercer ton abominable métier. Regarde-moi bien! Ne me reconnais-tu pas, compère Guilleri! Ne te souvient-il point des morneries sacrilèges que tu m'as fait faire en ta compagnie, il y a six ans, sur le chemin de La Rochelle, pour me piller après plus à ton gré. Tu m'as alors recommandé de n'oublier pas dans mes prières mon compère Guilleri; par saint Gilles, je t'ai obéi, misérable! car, chaque jour, depuis ce temps, j'ai demandé à Dieu et à mon saint patron qu'ils te remettent sur mon chemin, afin que je te puisse voir châtier comme tu le mérites.

Jusqu'à ce moment, Guilleri n'avait pas, en effet, reconnu positivement le bon compère Gilles; mais aux dernières paroles de l'honnête marchand, si pleines d'une sincère indignation, soit qu'un subit repentir s'emparât de son âme, soit la surprise de se voir si par-

les petits états de la confédération germanique. Il m'ont donné un mal de tête, exténué, moulu, brisé; il me faudra trois mois pour me relever.

—Mais, ces deux partitions? —Ne me parlez pas de musique! Je ne veux plus entendre parler de musique jusqu'à ce que je sois complètement rétabli, et je n'attends que cet heureux moment pour retourner à Berlin.

Tels sont les discours que la chronique du foyer de l'Opéra attribue à Meyerbeer. Il est donc très probable que nous n'aurons pas encore, cette année, les deux fameux ouvrages qui doivent, depuis neuf ans, succéder aux *Huguenots*.

Voilà ce que nous coûteront les fêtes du roi de Prusse, qui, en revanche, ont été d'un mince profit pour les musiciens. Ceux de nos artistes qui se sont aventurés à ces solennités, en sont revenus les mains vides, ou à peu près. On ne leur a distribué ni billets de banque, ni tabatières, ni épingles enrichies de diamants. La générosité est interdite au roi de Prusse, qui se ruine pour entretenir une armée plus forte et plus nombreuse que ses moyens ne le lui permettent. Quant à la reine Victoria, elle aime beaucoup la musique, mais elle ne la paie que médiocrement. L'opéra souverain des îles britanniques ne donne jamais plus de dix livres sterling à chacun des grands artistes qu'elle appelle à ses fêtes musicales. Quels que soient leur talent, leur renommée, leur position, ils ne reçoivent pas davantage. Rubini, Lablache, Mile Grisi n'ont que dix livres sterling lorsqu'ils chantent au palais Buckingham ou au château de Windsor; ils reçoivent le double ou le triple de cette somme dans les salons de Paris, chez de simples particuliers, lorsqu'ils sont invités aux soirées de M. de Rothschild, de Mme de Pontalba ou de M. Choix-d'Est-Ange.

Les rentrées des artistes novices commencent à s'effectuer dans nos théâtres. Mlle Rachel est revenue la première, et les gens qui jugent le succès d'après les chiffres, annoncent pompeusement que la tragédienne a rapporté de son congé une somme de soixante-trois mille cinq cent francs.—C'est fort beau. P. D.

Canada.

QUÉBEC, 21 OCTOBRE, 1845.

Les journaux de samedi, le *Herald* et le *Courier* disent que le gouverneur-général a été dans un état de santé très précieuse, mais qu'il paraissait un peu mieux; le *Montreal Gazette*, journal semi-officiel, ne dit rien. Les journaux de lundi, arrivés ce matin, ne disent pas un mot de la santé de Son Excellence; mais en revanche, des lettres particulières nous annoncent qu'elle est dans un grand danger. Il nous semble à nous qu'il serait convenable d'émettre des bulletins chaque jour pour faire connaître au juste ce qui en est, car le public a droit à ces informations qui l'intéressent de tout point.

BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL DE MILICE.

Montréal, 18 octobre 1845.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général de faire les nominations suivantes:

Troupes de Cavalerie de Québec.

- Pour être capitaine: David Burnett.
- Pour être Lieutenant: Cornette Alexander D. Bell.
- Pour être Cornette: Sergeant William Henry Jeffery.
- Pour être Assistant-Chirurgien: R. B. Russell, écuyer, M. D. E. et R. M. C. S. Premier Bataillon de la ville de Québec.
- Pour être Majors: Capitaine William Hedley Anderson et Peter Sheppard.
- Pour être Capitaines: Capitaine Paul Lepper, Capitaine Alexander Charles Buchanan, Lieutenants Joseph Laiserey, James Glover Heath, George Henderson, et Réal Anger.
- Pour être Lieutenants: Enseigne Jean Baptiste Fréchet, Junior, Alexander Lemoine, Edward Antil Panet, Charles Gates Holt, Pierre Gingras, David Alexander Ross et Thomas Rollo.
- Pour être Enseignes: Charles Stewart Phillips, George Boswick, George Aidenbrook, Blankin, Jonathan Edward Tremblay, Francis William Gowen Austin, Francis Evanturelle, Junior, Joseph Roberts, Jean Langlois, William Frost Wood, William Grot Sheppard, George Garden Forsyth, Jean Baptiste Vezina, Wm. Stevenson et Wm. Alex. Currie, Gentilshommes.

- Pour être Adjudans: Enseigne Francis William Gowen Austin.
- Pour être Chirurgien: John Racey, M. D.
- Pour être Assistant-Chirurgien: Alfred Jackson.
- Capitaine James Hunt a obtenu de se retirer en conservant son rang.

Second Bataillon de la ville de Québec.

- Pour être Majors: Capitaines Henry Lemesurier, Antoine Archange Parent et George Blumhart.
- Pour être Capitaines: Isaac Roberts Echart, écuyer, Capitaine Joseph Hamel, Capitaine Dohar Ross, Lieutenants J. B. Fréchet, Joseph François D'Ablois.
- Pour être lieutenants: William Mc-Tavish, écuyer, Enseigne Pierre Gagnon et François Olivier Boisvert.
- Pour être Enseignes: Jean Baptiste Landry Edward Le mesurier, Junior, James Henry Clapham, James John Russell, Wm. Sewell, Napoléon Casault, Charles White, et Auguste-Souard, Gentilshommes.
- Pour être Enseigne et Quartier Maître: George Hall, Gentilhomme.
- Pour être Chirurgien: Jean Blanchet, M. D.
- Pour être Capitaine: Lieutenant Vincent Bélanger.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Montréal, 6 octobre 1845.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de nommer les Messieurs suivants Commissaires *per De-dimus Protestem*, pour l'administration de tous serments que devront prendre les personnes qui tiennent ou qui seront ci-après appelées à aucune charge sous la Couronne en cette partie de la Province constituante devant la province du Bas-Canada, savoir:

Dans le District de Québec.

- L'Honorable Sir James Stuart, de Québec, Baronet.
- Jean-Baptiste Taché, de St. Louis de Kamouraska.
- Amable Dionne, de St. Louis de Kamouraska.
- Edward Bowen, de Québec.
- Philippe Panet, de Québec.
- Ezraï Bertrand, de Québec.
- Henry Black, de Québec.
- Marc-Pascal De Saes La Terrière, des Eboulements, et
- Antoine G. Couillard, de St. Thomas, écuyers.

- William Power, de Québec.
- William King McCord, de Québec.
- Jean-Casimir Brunson, de Québec.
- Etienne-Pascal Taché de St. Thomas.
- Louis Bertrand, de l'Isle Verte.
- Antoine-Charles Taschereau, de Deschambault.
- Jean-Baptiste-Isidore Noël, de St. Antoine de Tilly.
- Rémi Pinze, de Ste. Anne de la Pocatière.
- William Henderson, de Frampton.
- William Poyer, de St. George, Aubert Gaillon.
- Archibald McKillop, de Inverness.
- Abraham Larue, du Cap St. Ignace.
- Richard-Achille Fortin, de Ste. Marie de la Beauce.
- Peter C. Lord, de Ireland.
- William Henry Lemoine, du Château-Richer.
- André Simon, de la Baie-St. Paul.
- François Fortier, de St. Michel.
- Olivier Grégoire, de St. Nicolas.
- Thomas Jones, de St. Patrice de la Rivière du Loup.
- John Robert Lambly, de Leeds.
- Horatio Nelson Patton, de la Pointe-Lévi.
- Louis Urbain Grémer, de Lotbinière.
- Benjamin Dionne, de St. Georges de Kakouna.
- John Hector Stevin, de la Petite-Rivière.
- Louis Chevalier, de Mécatina.
- Joseph Fortier, de St. Joseph de la Beauce.
- Joseph Fortier, de St. Joseph de la Beauce.
- William Hall, de Broughton.
- Balthélemi Pouliot, de l'Islet.
- George Barston, de Tadoussac, et
- Thomas-Jacques Taschereau, de Ste. Marie de la Beauce, écuyers, et Juge de Paix; et
- William Smith Sewell, de Québec.
- Edward Burroughs, de Québec.
- Hector-Simon Hoat, de Québec.
- François-Xavier Perrault, de Québec.
- James Green, de Québec.
- John Nairne, de la Malbaie.
- Edouard Tremblay, de la Malbaie.
- Antoine A. Vanfelson, des Eboulements.

- Louis-Célestin Le François, du Château-Richer.
- Pierre Gosselin, de St. Laurent, Isle d'Orléans.
- Roger Lejeune, du Cap-Saint.
- Joseph Filteau, de Lotbinière.
- William Hume, de Leeds.
- Pantaléon Fergues, de St. Germain.
- Albert Bender, de St. Thomas.
- Philippe Chalou, de St. Louis de Kamouraska.
- Antoine-Guillaume Roel, de St. Germain de Rimouski.
- et James Reeves, de St. Germain de Rimouski, écuyers.

ANGLETERRE.—Plusieurs poètes, ainsi nommés parce qu'ils font partie de la secte dont le docteur Pusey est le chef, ont récemment embrassé le catholicisme. Ce mouvement religieux semble se propager, et le *Morning Advertiser* publie à ce sujet, les réflexions suivantes: "Les journaux sont remplis de nouvelles conversions de protestants au catholicisme. Une famille tout entière de l'ouest de l'Angleterre vient d'embrasser la communion romaine; le mari et ses trois sœurs sont proches parents d'un ministre qui habite la localité; ce fait est une nouvelle preuve que l'enseignement trajectorien prépare les néophytes aux dogmes de l'église de Rome, et cependant le clergé protestant prétend qu'il n'y a aucune liaison entre la théologie d'Oxford et celle de Rome. Il est fâcheux de penser qu'il y a peut-être aujourd'hui plusieurs milliers de ministres protestants qui sont payés pour enseigner la religion protestante, et qui de cœur sont aussi attachés à l'église de Rome que si déjà ils faisaient partie de sa communion. C'est là un des maux qui résultent de nos établissements ecclésiastiques."

Le *Great Britain* avait bien, conformément au programme de son itinéraire, quitté Liverpool le 27 septembre, et si nous l'avons attendu pendant trois jours, ce n'est pas non plus à la lenteur de sa marche qu'il faut nous en prendre, mais bien à une aventure de plus étrange, qui rendra tristement mémorable la seconde apparition du Léviathan des mers aux États-Unis. Ce gigantesque steamer, se laissant entraîner hors de sa route, est allé se jeter au nord, sur les côtes du Massachusetts, et n'a reconnu son erreur qu'en s'embourbant dans les bancs de sable qui avoisinent le petit port de Nantucket. C'est le dimanche soir qu'il est arrivé là, au milieu de l'ouragan qui régnait depuis 24 heures, et il a fallu un miracle pour qu'il ne surût pas une catastrophe, car le *Great Britain* a longé de nombre x et redoutables écueils pour aller s'échouer sur un fond de vase. La nuit était obscure, le vent soufflait avec violence, et jusqu'au point de jour, ce fut en vain que l'on hissa le pavillon de détresse, et que l'on tira le canon d'alarme. Le matin, enfin, les habitants de Nantucket entendirent les salves foudroyantes et se hâtèrent d'accourir sur le rivage, fort ébahis à l'aspect du monstre naval qu'ils étaient loin d'attendre dans ces modestes parages. Aussitôt, ils chargèrent sur leurs épaules de petites embarcations, et les portèrent ainsi à une grande distance, pour les mettre à la mer sur la partie de la côte où était venu s'échouer le steamer. Mais tout à coup ils virent celui-ci se relever et prendre le large, grâce à l'élévation de la marée qui l'avait remis à flot. Les vieux marins de Nantucket n'en suivirent pas moins avec anxiété le *Great Britain*, s'attendant à le voir se heurter contre les rochers dont est parsemé leur rivage; mais le navire sortit avec bonheur de ce labyrinthe, et, après avoir fait une halte dans Vineyard Sound, pour prendre du charbon, il regagna la mer et reprit la route de New-York, où il est arrivé hier matin à 8 heures. Ce bizarre accident, qui a provoqué contre la science nautique du capitaine Hoskens des commentaires auxquels nous ne saurions nous associer, sera fatal au *Great Britain*, qui n'avait pas besoin de cette malaventure, dont le ridicule touche de si près au terrible, pour s'affaiblir la confiance du public auquel le *President* et le *British Queen* ont trop donné le droit de se défier des steamers géants. *Courier E-U.*

On apprendra sans doute avec satisfaction que l'hon. M. Papineau doit immédiatement fixer sa résidence à Montréal au lieu d'aller à la campagne comme on l'avait dit d'abord. Il vient de louer une partie de la belle maison de P. Moreau, éc., avocat, située sur la rue Craig. Toute la presse du Canada s'est plus ou moins occupée de l'arrivée de l'hon. ex-orateur, qui prit une part si active dans nos affaires publiques et qui exerça une si grande influence sur les destinées du pays. Chacun a fait ses commentaires, chacun a fait ses prédictions sur la ligne de conduite que doit adopter M. Papineau. Plusieurs journaux ont exprimé le désir de le voir rentrer dans la vie privée. Il est facile de concevoir que ce sont là leurs vœux les plus ardents! Jusqu'à l'*Albion* de New-York qui s'est mis sur les

troups des aviateurs, dans le même sens que ses confrères en tyrsme. Il fait allusion à la "justice, à la clémence royale, à la tranquillité, à la prospérité, au bonheur dont jouit le pays actuellement, aux changements qui se sont opérés depuis son absence, etc."

On devait s'attendre à cette polémique, à tous ces avis charitables, à cette censure, à ces marques d'approbation ou de désapprobation, suivant l'intérêt ou l'opinion des différents partis. Mais ce qui a dû surprendre le plus, c'est de voir l'ex-journal du présent premier ministre donner le premier coup d'encensoir, après avoir écopé comme il l'a fait la réputation politique de l'hon. ex-orateur. On se rappelle, au commencement de la "crise ministérielle" quel fut le langage de la feuille de M. Viger, pour tromper le peuple du pays et l'entraîner dans une politique qu'il repoussait. Cette feuille a eu la perversité d'avancer à plusieurs reprises que "l'honorable M. J. Papineau et toute sa famille approuvaient la conduite de M. Viger." Ces assertions étaient fautes au vu et au du premier ministre qui les approuvait et les sanctionnait; elles ont été si souvent répétées qu'elles finirent par laisser quelques mauvaises impressions, quelques doutes chez certaines personnes. Le *Canadien* même fut scandalisé de cette hardiesse au point qu'il ne put s'empêcher de la signaler. Nous répéterons encore ses expressions, pour l'avantage des lecteurs qui n'auraient pas eu occasion de les remarquer. Voici donc ce que disait le *Canadien*:

"Un bruit absurde et qui n'a fait courir sans doute afin de diviser les Canadiens, c'est que M. Wake, fils de ce cher M. Papineau en France pour placer à la tête du gouvernement et que M. Viger tient provisoirement sa place. M. Papineau est trop homme d'honneur pour tromper dans un tel jeu le tripartite, et trop patriote pour consentir à servir d'instrument pour anéantir les libertés de son pays, quant même on serait disposé à le mettre à la tête des affaires dans les circonstances."

C'est ainsi qu'il exprimait le *Canadien* de 1844; on sait ce qu'il pense en 1845 sur l'administration actuelle, qu'il appelait autrefois "un tripartite." Or, ces "bruits absurdes" qu'on faisait courir pour diviser les Canadiens venaient de la feuille de M. Viger. C'est sur elle que pesait toute la responsabilité de ces basses menées, de ces fausses assertions.

Cependant la même feuille qui a jusqu'à un certain point "tourné casaque" abandonne son île pour se tourner vers une autre dont elle prendra la réputation par son contact comme elle a fait de l'autre, car elle gâte, elle empoisonne tout ce qu'elle touche. Nous avons cessé depuis longtemps de faire attention à toutes les billevesées et aux impudents mensonges du double traître, qui pré le hypocritement la modération après avoir insulté tout ce qu'il y a d'honneur, parmi les Canadiens, pour servir sa cause; mais il se présente quelquefois des occasions où la patience échappe. Maintenant que ses odieuses trames sont déjouées d'un côté, il voudrait se tourner d'un autre. Et pour réussir il voudrait écarter ceux qui ont toujours marché droit, et d'un pas ferme dans le sentier de la saine politique.

Nous regrettons d'avoir été dans la nécessité de mêler le nom de l'hon. ex-orateur à celui d'un individu aussi méprisable, mais ces explications étaient sans doute nécessaires pour rassurer les fausses impressions que ces insinuations aussi lâches que mensongères auraient pu laisser, quoique le public soit accoutumé à ses escobarderies.

Quant aux sentiments qu'expriment l'an dernier le *Canadien*, nous les reproduisons avec plaisir, parce que nous pensons qu'ils sont actuellement partagés par la grande majorité de nos compatriotes.

INCENDIIS.—Samedi matin, l'incendie a consumé les habitations et boutiques des sieurs Carrière et Dumontier, le premier charbon, le second forgeron, situés à la Pointe Lévi, sur la côte de Davidson, avec tous les outils qu'ils contenaient, voitures, etc.

A Montréal, le même jour, l'alarme d'un nouvel incendie à Griffintown a été donnée à la nouvelle capitale; mais grâce à l'activité des pompiers et des citoyens en général qui se sont portés en foule au lieu de l'incendie, il n'a été détruit que la seule maison où le feu a originalement pris, rue St. Georges. A Kingston, un incendie, qui menaçait longtemps plus grands ravages encore que ceux qui ont eu lieu, a été éteint dans une longue file de bâtisses qui avoisinent le quai de Groer. Tous ces bâtimens ont été détruits, et un retour du vent menaçait de porter dans une nouvelle direction les ravages; mais là comme à Griffintown, le zèle de tous les citoyens, l'assistance des troupes, surent préserver la ville de malheurs plus grands. Le journal d'où nous empruntons ces détails ne dit pas quel est le montant des pertes.

faitement désigné, le malheureux baissa humblement la tête, avoua qu'il était véritablement Guilleri, puis ajna avec beaucoup de résignation: "Que la volonté de Dieu s'accomplisse, puis-que le jour de sa justice est arrivé," il se livra de lui-même aux gens du préau, qui le conduisirent dans les prisons de la ville à travers une foule immense, parmi laquelle courait déjà de bouche en bouche le nom si célèbre de Guilleri.

Deux jours après, il fut transporté à La Rochelle, où son procès fut promptement instruit et jugé. Enfin, vers le milieu du mois de juin de l'an 1517, Guilleri, le dernier rejeton d'une vieille race de braves chevaliers, expia, selon les lois humaines, ses crimes nombreux sur la roue, où il fut rompu vif, après qu'il eut demandé et reçu les suprêmes consolations que la sainte Eglise accorde au plus coupable comme au plus pur de ses enfants.

ÉPILOGUE.

A peine la justice des hommes eut-elle renvoyé devant la justice divine ce grand coupable, que l'on commença à faire force complaintes sur lui et ses aventures, et plus encore de chansons satiriques glosant sur la prise et le triomphe de compère Guilleri le larron, comme on le nommait alors. Pendant longtemps, la tradition, appuyée de récits imprimés devenus très-rare, conserva intacte l'histoire du célèbre brigand; puis les faits s'altèrent prodigieusement, si bien qu'un jour, un pauvre poète de village, enclin au burlesque et se trouvant en belle humeur, s'ingéra de composer cette fameuse chanson, où il serait bien difficile de retrouver que chose du véritable Guilleri, lequel—comme on l'a pu voir—n'était rien moins qu'un plaisant marchand de carabas.

Ce qui n'empêchera pas—Dieu merci!—les ma-

mans et les nourrices de chanter encore pendant quelques siècles:

Il était un petit homme
Qui s'appelait Guilleri
Carabi,

ni les petits enfants de prendre joyeusement en chœur cet éternel refrain, cruellement ironique:

Te lairas-tu
Te lairas-tu
Mouri,

PETIT DE JULLEVILLE.

LE PAPE.

Seul pouvoir ici bas vraiment humanitaire,
Seul phare conservé dans la nuit des esprits;
Voix qui ne vieillit pas, grandeur héréditaire,
Qu'un siècle lègue au siècle à travers ses débris,
Où sont ceux qui jadis, dans son humble domaine
Poursuivaient, furieux, le sublime embaucheur?
Leurs noms sont exécrés, et la cite romaine
Baise encor la houlette et l'anneau du pêcheur.
Lois, empires, cités, autour de lui tout tombe;
Partout la terre tremble et le cratère bout,
Vingt peuples sous ses yeux ont glissé dans la tombe,
Et lui, le saint vieillard, il est encor debout.
En vain sur lui Néron usa ses dents de tigre;

Attila frémissant le vit et recula:
Les barbares du Don, du Danube, du Tigre
Vinrent lécher ses pieds et s'arrêtaient là.

Mais le monde vieillit devant encor renferme:
Il l'accueille expirant et tombant en lambeaux:
Il l'arrose à grands flots de sang du divin maître,
Et dit, soufflant dessus: Lève-toi des tombeaux!

Soudain, du sol fangeux que le barbare foule,
Un élément nouveau surgit à cette voix;
Sur le vieux tronc pourri, des nations en foule
Viennent s'enter et croître à l'ombre de la croix.

Et du corps gigantesque où coule un sang sauvage,
Le vieillard est la tête, et l'esprit et le cœur;
Il contient les terrores qui mordent leur rivage,
Et décide en arbitre ou commande en vainqueur.

Comme il vit les tyrans grincer les dents de haine
Sans en avoir jamais moins aimé ni moins cru,
Plus tard, le sort du monde à son sceptre s'enchaîne
Sans que son humble lot s'en soit jamais accru.

Immobilisé pilote, au tillac de la terre
Il siège, et voit l'orage avant qu'il soit fêlé;
L'équipage s'ébranle... lui, calme et solitaire,
A sans cesse les yeux sur l'étoile ou les flots.

Et si la nuit menace, et si la force brute
Plie à son joug de fer l'homme né pour le ciel,
Il parle, il crie, il tonne, il foudroie... et recrate
Pour seconder son bras, des forts en Israël.

Lui seul quand, des tyrans se jouant de la plèbe,
Substituait au droit la force de leurs bras,

Il relevait les fronts inclinés sur le globe.

Et comprimait l'orgueil de ses pots ingrats.

Ainsi ces lois, ces mœurs, ces droits qui nous honorent,
Peuples, si vous cherchez d'où leur principe a lon,
Regardez, et vraiment honte à ceux qui figurent!
Regardez ce vieillard et tombez devant lui.

C'est de ce front ridé marqué du signe austère
Que l'esprit du Seigneur descend silencieux:
C'est de cette main porte toute la terre,
C'est de cette voix grêle enchaînée et l'enfer et les cieux.

Lui seul il éloigna de vous la barbarie,
Créa l'éobissance et fixa le pouvoir;
Il rappela du ciel la liberté tarie,
Réhabilita l'homme et fonda le devoir.

Oh! si jamais, riant des promesses écrites,
Des guides vous montaient un sentier différent,
Peuples, fermez l'oreille à leurs voix hypocrites,
Et suivez le pêcheur sur son écuif errant.

Et, voyez, à l'entour quel roc qui ne chancelle?
Quelle voix n'a failli? quel astre n'a tremblé?
Mais Pierre est là toujours, et toujours sa nacelle
Vogue, malgré les vents, sur l'océan troublé.

Il est là pour bénir, m'ajusté solitaire,
Pour veiller au bercail à sa garde com mis;
Serez-vous à ses pieds, ô peuples de la terre,
Car il ne peut tomber, c'est Dieu qui l'a promis.

A. D.

PROSPICOTUS
 DE LA
REVUE DE LEGISLATION
 ET DE
JURISPRUDENCE.

REDACTEURS :

A Montréal, { MM. LOUIS LE TOURNEUX
 et JOSEPH U. BEAUDRY.
 A Québec,

DEPUIS un grand nombre d'années, le besoin d'une publication de la nature de celle que nous nous proposons d'établir, se fait vivement sentir dans cette partie de la Province du Canada. Dans ces derniers temps surtout, il faut bien l'avouer la Législation et la Jurisprudence, ont été et sont encore dans un tel état d'incertitude, qu'un semblable projet doit être favorablement reçu. Dans cette confusion, dans ce chaos de lois anciennes et nouvelles, l'avocat cherche en vain sa règle, qui doivent le guider dans l'examen des questions soumises à ses recherches. Il s'égare dans le dédale d'ordonnances et de statuts que la Législation multiplie chaque année. Il pourrait trouver dans des compte-rendus (rapports) des causes et des décisions des divers tribunaux de la Province, de quoi le guider à travers bien des difficultés; mais il n'y a pas de compte-rendus qui soient publiés. C'est pour remplir un si grand vide que cette Revue est fondée.

Rapporter fidèlement et avec soin les décisions des Tribunaux de première Instance et d'Appel du Bas-Canada, est un moyen sûr de contribuer à la stabilité et à l'uniformité de notre jurisprudence, caractère qu'il est si important de lui donner. En même temps une publication dont les colonnes seront ouvertes à la discussion des questions de Législation, de droit et de pratique doit être d'un haut intérêt non seulement pour l'homme de profession mais encore pour l'homme d'Affaires de tous les Etats.

C'est à la sollicitation d'un grand nombre de nos confrères que cette Revue est fondée. Nous nous remercions de la sympathie qu'ils nous témoignent dès le début d'un travail aussi sérieux et aussi difficile que celui que nous entreprenons; mais pour qu'il soit intéressant et utile, ils doivent comprendre que nous ne pouvons seul en porter tout le poids. Dans un pays comme le nôtre, une publication spéciale, surtout comme celle-ci, ne peut réussir que par les efforts combinés de tous les différents membres de la profession. Nous nous adressons donc aux MM. du Barreau; ils nous doivent tous et chacun leur collaboration à une œuvre qui a pour but le bien de tous.

A ceux qui sont appelés à administrer la justice, et dont nous devons rapporter les décisions, nous demandons patronage et indulgence; nos travaux seront conduits avec conscience et exactitude et sans passion. Ils tendront toujours à perpétuer entre le Banc et le barreau, ces bons rapports qui ne doivent jamais cesser d'exister entre eux.

Nous demandons encore le patronage et l'encouragement du public Canadien. Nous nous flattons qu'il appréciera à la valeur d'une œuvre d'une utilité générale et pratique, et qui peut produire de bien grands effets si on veut l'accueillir favorablement.

La Revue de Législation et de Jurisprudence paraîtra une fois par mois par livraisons de 48 pages grand octavo, imprimées sur le meilleur papier et avec le plus grand soin typographique. Il pourrait arriver que quelques livraisons aient plus et d'autres moins que ce nombre de pages, mais le propriétaire s'engage à donner dans l'année douze livraisons formant 5 à 600 pages de matières.

Nous admettrons dans la Revue des articles écrits indistinctement dans les deux langues.

L'abonnement sera de SIX piastres par an, payables après la publication de la première livraison.

Toutes lettres, communications, etc., doivent être adressées (affranchies) au Bureau de la Revue No. 31, Rue St. Gabriel, vis-à-vis l'Hôtel du Canada.

N. B.—La première livraison paraîtra le 1^{er} Octobre prochain.

LOUIS O. LETOURNEUX,
 Directeur-Gérant,
 Propriétaire.

LETRE D'ADHESION ET DE COLLABORATION
 A LOUIS O. LETOURNEUX, ECR.,
 AVOCAT, &c.

MONSIEUR,
 Nous applaudissons à votre projet de fonder une Revue de Législation et de Jurisprudence, et nous l'approuvons sous tous les rapports. C'est une bonne et belle entreprise, qui rencontrera, nous l'espérons, tout l'encouragement qu'elle mérite, non seulement des hommes de profession, mais encore du public en général. Autant que nos loisirs nous le permettront, vous pouvez compter sur notre collaboration, comme sur nos sympathies les plus vives.

Montréal, } Nous sommes, Monsieur,
 Août 1845, } avec considération,

- | | |
|------------------------|--------------------|
| Charles Mondelet, | A. N. Morin, |
| L. H. Lafontaine, | W. C. Meredith, |
| Sabrevois De Bleury, | H. Taylor, |
| T. Peltier, | P. Moreau, |
| C. S. Cherrier, | D. E. Papineau, |
| F. G. Johnson, | John Rose, |
| A. Buchanan, | A. Robertson, |
| N. Dumas, | F. Griffin, |
| Robt. MacKay, | L. V. Sicotte, |
| Joseph Bourret, | G. E. Cartier, |
| Lewis T. Drummond, | R. A. R. Hubert, |
| George DeBoucherville, | J. F. Peltier, |
| A. A. Dorion, | Frederick T. Hall, |
| L. A. Papineau, | James Armstrong, |

QUEBEC, 3 septembre 1845.

A Louis-O. LeTourneux, écr.,
 Avocat, &c.

MONSIEUR,
 Le projet que vous avez formé de fonder une Revue de Législation et de Jurisprudence peut avoir de si utiles résultats pour notre société, que c'est avec plaisir que nous nous exprimons de joindre notre adhésion et notre Collaboration à celle des membres du Barreau de Montréal.

Nous sommes, Monsieur,
 Avec considération,
 Vos confrères,

- | | |
|---------------------|---------------|
| H. Black, | E. Caron, |
| E. Duval, | C. Delagrave, |
| E. L. Montizambert, | L. A. Cannon, |

Wm. McTavish,
 D. Rom,
 J. B. Parkin,
 F. X. Rhéaume,
 S. Lelièvre,
 P. O. Chauvaux,
 M. Tardif est nommé agent à Québec pour les deux Revues.

G. Allays,
 H. L. Anderson,
 F. R. Angers,
 Hambley F. Cairns,
 A. Stuart,
 F. M. Derome.

Le soussigné remercie ses amis, le clergé, et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour et prend la liberté d'informer qu'il vient de recevoir un assortiment général direct de Londres et de Paris, consistant dans les articles suivants; lunettes d'or et d'argent, lunettes de toutes espèces, simples et doubles, vitres convexes concaves et vataractes; un excellent assortiment de microscopes qui grossissent de 40,000. Des télescopes acromatiques, boîtes de mathématiques, etc.

Un joli assortiment de montres et de bijoux des meilleurs manufacturiers anglais.

B. VOHL,
 Québec, rue St. Jean, No. 7, à l'enseigne des Lunettes.

A VENDRE

PAR LES SOUSSIGNES :

EAU de vie d'Olard & Co.
 Gendrière de Kuypers
 The swanky
 Indigo
 Rainin de Corinal
 Sucre raffiné
 Sucre bûlard
 Moutarde, etc
 Et, attendu chaque jour,
 Cassonade
 Mélasses, etc.

JAMES LESLIE & CO.
 Rue St. Jacques.

Québec, 25 mai 1845.

Encans du Soir.
 Grand marché à are aux halles d'encan

DE
D. O'DOUD,
 BASSE-VILLE,
 LE LUNDI ET MARDI DE CHAQUE SEMAINE, IL Y SERA VENDU

UN assortiment général de marchandises sèches et de fonds et de fantaisie; coutellerie, papeteries, bijouteries et hardes faites.
 N. B. Pour les détails voir les affiches.
 Québec, 10 juillet 1844.

MARCHANDISES
 D'AUTOMNE.

Le soussigné vient de recevoir une grande quantité de couvertes, qu'il vendra à TRES BAS PRIX ;
 Ainsi qu'un grand assortiment de Drap fin et superfine, asim Cir, Drap de Castor et Pilotes, Etoffes à manteaux, etc., etc.

IL ATTEND
 par les prochains arrivages de
LONDRES,

Un assortiment complet de marchandises de mode; le tout est des derniers choix.
Il vendra à très bas prix.

LS. BILODEAU,
 No 1, rue St. Jean, Haute-Ville.
 Québec, 20 septembre, 1845.

Avis.

LES personnes entendées à la succession de feu Pierre-Elzéar Taschereau, écuyer, sont priées de payer à Jean-Thomas Taschereau, écuyer à Québec, ou à Elzéar Duchesnay et Thomas-Jacques Taschereau, écuyer, à Ste. Marie de la Beauce, et celles à qui la succession peut devoir voudront bien sans délai, transmettre leurs réclamations aux mêmes Exécuteurs-Testamentaires.
 E. B. LINDSAY, N. P.
 Québec, 8 septembre, 1846.

Papeterie.

Le soussigné continue toujours, dans les magasins ci-devant occupés par MM. McDonald & Logan, un débit de papier fooscap, pot, post, gris et à enveloppes.

R. H. POOLE.
 Québec, 24 juin, 1845.
 N. B. Les plus hauts prix donnés pour guenilles et vieux cordages.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA
 CONTRE LE FEU.

AVIS est par le présent donné sous l'autorité du Statut Provincial 4e et 5e Viet. c. 57, incorporant la Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu, que les Actionnaires de la dite Compagnie sont requis de faire au Bureau de la dite Compagnie dans la cité de Québec, onze versements de vingt-cinq-schelings par action chaque, un le 7e jour de chacun des mois suivants savoir: Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril et Mai.
 Par ordre des Directeurs de la dite corporation.
 DANIEL McCALLUM,
 Secrétaire.

Bureau d'Assurance du Canada,
 Québec, 4 juin, 1845.

200
EMPLACEMENTS
a concéder,
 A BILODEAUVILLE,
 Canadière, nord de la rivière St. Charles,
 vis-à-vis du marché du Palais,

Aux conditions ordinaires. S'adresser au soussigné, Hôtel du Parlement.
 F. X. GARNEAU,
 Québec, 18 août 1845.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE
L'ASSURANCE DU CANADA.

MR. JEAN BTE. TRUDELL, Notaire Public, est substitué à MM. Macpherson et Provost pour recevoir les signatures des Créanciers de la dite assurance qui consentent à la composition de dix chelins dans le louis, telle qu'exprimée dans un avis antérieur.

Québec, 27 septembre, 1845.

M. E. COUTURIER, des Montréal, architecte, se chargera de fournir de la pierre de taille, brique, chaux, etc., aux conditions les plus libérales. Il acceptera aussi des offres pour construire des maisons à l'entreprise.

S'adresser à l'HÔTEL BLANCHARD, tous les jours depuis 9 jusqu'à 10 heures a. m., et depuis 5 jusqu'à 7 heures p. m.
 Québec, 11 septembre 1845.

Maison à vendre ou à louer.

DANS LE BOURG DE SAINT-MICHEL, A LA SORTIE DE LA ROUTE DES CONCESSIONS.

CETTE maison est neuve et bien finie et tout l'intérieur peint dans un beau goût et récemment finit avec écurie et remise, et un puits avec pompe dans le curi. Cette maison serait avantageuse pour un Médecin ou un Notaire ou autres professions.
 Pour les particularités, s'adresser au soussigné sur les lieux, PIERRE BOISSONNAULT, AUSSI.

TROIS autres maisons situées dans le même bourg, très avantageuses soit pour des pilotes ou autre personne étant occupé comme tel. Ces maisons sont dans le meilleur ordre.
 PIERRE BOISSONNAULT.
 Saint-Michel 12 août 1845.

ALMANAC
des affaires.

MABLE RENAUD, cordonnier, fabricant de bottes de chasseurs, ci-devant de la rue St. Georges où est passé le incendie du 28 juin, a ouvert sa boutique en dehors des barrières de la rue St. Valliers.
 Québec, 3 juillet, 1845.

MICHEL PATRY, architecte, demeure maintenant à St. Roch, rue St. François.
 Québec, 10 juillet 1845.

Le Soussigné a établi son bureau chez M. PAUL TRUDELL, en haut du côté St. Geneviève, No. 4, la maison voisine de M. Guariépy, charretier.
 J. BTE. PRUNEAU,
 Notaire.
 Québec, 7 juin 1845.

Le DR. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Prince Edouard, no. 52, faubourg St. Roch, près de chez M. Nesbitt constructeur de navire.
 Québec, 4 juin 1845.

JOSEPH LAURIN,
 NOTAIRE.

A ETABLI son bureau dans la maison occupée par M. L. GUERARD, meublier, rue St. Paul, Basse-Ville.
 Québec, 11 juin 1845.

ETUDE DE NOTAIRE.
 Le soussigné a établi son Etude en la demeure de M. L. Gabriel Lapointe, rue St. François, vis-à-vis l'Eglise St. Roch.
 Jos. LEFEBVRE,
 2 Juin 1845.

Le DR. ROUSSEAU demeure chez M. Frs. Drolette, jardinier, no 15, rue de la Reine. Il prie bien ceux qui lui doivent et qui peuvent le faire de vouloir bien le payer; l'incendie récent, l'ayant mis dans une position à ne pouvoir plus se passer de ses crédits.
 Québec, 4 juin 1845.

Le Soussigné a temporairement établi son bureau chez CHS. PANET, Ecr. avocat, Rue St. Louis, Haute-Ville, et a fixé sa résidence dans les appartements occupés par M. P. A. Gagnon, Notaire, vis-à-vis l'Hôtel Blanchard.
 J. P. RHEAUME,
 Avocat et Procureur.
 30 mai 1845.

O. GIROUX,
CHIMISTE ET DROGUISTE.
 RUE St. JEAN, No. 24.

M. le DR. BARDY demeure maintenant, à la maison des Barrières, faubourg St. Valliers, chez M. Mofette.

CHARLES LETELLIER, horloger, ci-devant de Saint-Roch, a établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville.
 Québec, 3 juin 1845.

F. E. GARANT, manchonnier et teinturier de pelleteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

FÉLIX BEDARD, Notaire, a établi son bureau au pied de la côte du Palais, au 2e étage de la maison de M. B. Lachance, marchand-épiciier.
 1er mai, 1845.

CONFISSEUR.
 O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-ville.
 1er mai 1845.

PIERRE LÉGARE, avocat, a transporté son bureau sur la rue St. Jean, Haute-Ville, no. 3, vis-à-vis le magasin de M. Hall
 Juin, 1844.

JOS. PETITCLERC, Notaire, tient son Etude en la Haute-Ville rue St. Jean, No. 32.
 Québec, 16 janvier, 1845.

JOSEPH CAUCHON, avocat, a temporairement établi son étude au Bureau du "Journal de Québec."
 Québec, 19 décembre 1843.

MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU

PHENIX
DE LONDRES.

CETTE compagnie qui a établi son agence en Canada en 1804, continue d'assurer contre le feu.

Bureau, au QUAÏ de Gillespie,

ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi.
 GILLESPIE, GRENSHIELD & Co.
 Québec, 4 juillet 1845.

FONDERIE DE
Caracteres a Imprimer,
 A MONTREAL.

AUX IMPRIMEURS
 ET
 Propriétaires de Papiers-Neuves en Canada.
 Nouvelle-Ecosse etc., etc.

Le Soussigné ayant acheté l'établissement ci-dessus nommé, prend la liberté de solliciter la continuation du patronage qui lui a été, comme agent de la fonderie, accordé jusqu'ici, d'une manière si libérale.

Ayant fait des réparations, et grandement ajouté au matériel, il peut recommander en toute confiance les caractères manufacturés sa fonderie comme égaux à tous ceux fabriqués sur le continent.

Il a l'avantage d'employer à son service un mécanicien expérimenté de New-York, et les imprimeurs de cette ville sont invités avec confiance à venir considérer la beauté et la qualité des caractères jetés dans cette Fonderie.

Le Propriétaire se fera un plaisir d'en montrer un spécimen à ceux qui auront intention d'en acheter; en même temps, et sera heureux de voir ceux qui désirent lui donner leur support.

Les vieux caractères sont pris en échange à 6 derniers par livre.
 On pourra faire venir de New-York tous les matériaux d'imprimerie et tout article qui n'est pas manufacturé à Montréal, moyennant un se avance de 20 par cent
 12 juillet.
 CHS. T. PALSGRAVE

Faïence.

Le soussigné reçoit maintenant par l'Acadia un assortiment de POTERIE, et attend chaque jour par le "Duke of York et le "Governor Halket" 133 paniers de FAÏENCE comprenant un assortiment général.
 J. PATERSON.
 Québec, rue St. Paul,
 31 mai 1845.

AVERTISSEMENT.

Observez que CHARLES WILMER n'a AUCUNE liaison quelconque avec MM. WILMER ET SMITH, et que tous ordres et communications pour CHARLES WILMER doivent être adressés en toutes lettres au

Translantic Newspaper Office,
 5, SOUTH JOHN STREET,
 LIVERPOOL.

Nouvelles! Nouvelles! Nouvelles!
 TRANSLANTIC NEWSPAPER OFFICE,
 5, South John Street,
 LIVERPOOL.

Charles Wilmer,

Agent pour les Journaux et autres objets pour les affaires de Commission en général.

CONTINUE à fournir, à demande, avec plus de promptitude et de régularité qu'aucune autre maison, et aux prix les plus modérés (un journal quotidien de Londres pour 6 livres 10 schelings sterling par an) les Journaux, Prix Courants, Listes Maritimes, Magasins, Livres, Papeteries, Caracteres d'Imprimerie et autre Matériel pour les Imprimeurs, et marchandises de toute espèce, à toutes les parties des Etats-Unis, du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve, par les Paquebots à Vapeur transportant les Malles qui partent de Liverpool le 4 et le 19 de chaque mois, et à toutes les îles des Indes Occidentales, au Mexique et au Texas par les vapeurs des Malles Royales qui partent de Southampton tous les quinze jours,
 Son journal,

CHARLES WILMER'S
AMERICAN NEWS LETTER

ET publié pour être transmis par chaque Navire à Vapeur qui part d'Angleterre pour l'Amérique, et son caractère distinctif est de donner, d'un coup d'œil, un aperçu de tous les événements importants qui sont passés dans la Grande-Bretagne, en Europe ou en Asie, dans l'intervalle entre le départ de chaque Navire à vapeur, soit dans le monde politique ou dans le monde commercial; une liste Maritime correcte et compréhensive, où l'on trouvera fidèlement enregistrés tous les bâtiments d'Amérique arrivant aux divers ports de la Grande-Bretagne, de l'Europe et de l'Asie, ou en partant, avec la relation des accidents ou désastres qui pourraient leur arriver; et un prix courant complet, dans lequel on donne avec le plus grand soin les mercuriales les plus récentes des marchés pour les divers produits américains, puisés aux sources les plus sûres; réunissant ainsi, dans une seule feuille, un Journal, une Liste Maritime, et un Prix courant.
 Souscription annuelle, payable d'avance, 12s. 6d. sterling.
 Tous ordres doivent être accompagnés d'une remise ou d'une référence en Angleterre pour paiement.

AVIS.

Toutes communications doivent être affranchies et adressées à
Charles Wilmer,
 TRANSLANTIC NEWSPAPER OFFICE,
 5, South John Street,
 Liverpool.
 Sans quoi elles ne parviendront pas au bureau de
 CHARLES WILMER,
 POINT de liaison avec Wilmer et Smith